



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six mentionnant l'ordre du jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand ALEXANDRE, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand FOPPA, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	2	8

N°2026-02-04

1.1.1

LOTISSEMENT : VALIDATION DU DEVIS DE BJ CONSTRUCTION

Monsieur le Maire expose que lors de création du lotissement, il a été prévu la construction de mur séparatif entre le lot 13 et 11 et parement des murs existants du cours des Amandiers.

Le Conseil Municipal examine le devis de BJ CONSTRUCTION pour la construction du mur, le parement en pierre des murs et l'enduit des deux poteaux.

Le devis s'élève à la somme de 5 680 € HT soit 6 248 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- ✓ **VALIDER** le devis de l'entreprise BJ CONSTRUCTION pour la somme de 6 248 €TTC,
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents concernant le devis présenté,

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 05 février 2026

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON